

Vos questions / nos réponses

Démunie

Par [Moune25](#) Postée le 06/12/2022 07:08

Bonjour, Cela fait des années que mon fils est addicte aux jeux, essentiellement en ligne. J'ai déjà tenté tellement de choses...Après avoir maintes et maintes fois remboursée ses dettes, je l'ai accompagné dans un centre d'addiction . Avec son accord, sa carte bancaire était bloquée sur internet. Puis au bout de quelques semaines, il a dit qu'il était guérie et qu'il n'avait plus besoin de suivi. Sa carte est tout de même restée bloquer pendant 2 ans. Cet été, son père est décédé. Il a touché 15 000€. Hier soir, je reçois un SMS d'alerte arnaque par ma banque. Je la contacte, et en fait ce n'est pas moi qui aurait dû être averti mais mon fils. Je découvre qu'il rejoue. Il a dilapidé 6000 € en 1 mois.... je suis horrifiée, désespérée, demunie...je lui hurle dessus, même si je sais que je ne dois pas mais je n'en peux plus...il a 23 ans ,ne travaille pas, vit chez moi. Il a besoin d'une voiture car la sienne est une épave et au lieu de ça il joue sur internet par tranche de 200€ , voire plus ??????????????.... Comment lui couper l'accès à ces jeux, comment le faire arrêter ? Je suis tellement triste pour lui.... Une maman désespérée...

Mise en ligne le 09/12/2022

Bonjour,

Nous comprenons bien votre désarroi dans cette situation tant il est difficile d'aider une personne qui ne souhaite pas ou n'a pas conscience d'un besoin d'aide.

Nous n'avons pas connaissance de ce qui a conduit votre fils à cette addiction au jeu à l'origine mais il n'est pas rare qu'une dépendance vienne en réponse à un mal-être, que ce soit au regard de sa vie sociale, scolaire ou professionnelle, familiale ou affective....

S'ajoutent souvent à cela les pertes, des sentiments de honte, de culpabilité et les émotions associées. Autant d'éléments qui conduisent fréquemment à « jouer pour se refaire » et le joueur entre dans la spirale.

Si nous comprenons bien que la situation puisse vous épuiser et avoir raison de votre calme, nous vous rejoignons sur le fait que « lui hurler dessus » ne l'aide pas, cela peut effectivement être contre-productif et présente le risque de générer davantage de tensions, de mal-être.

Afin d'aider votre fils, il nous paraît important de pouvoir le rassurer sur le fait que vous ne le jugez pas, de lui dire votre inquiétude et votre souhait de le voir aller bien, de l'aider pour lui demander ensuite ce que vous pouvez faire dans ce sens.

Vous avez connaissance des dispositifs d'aide et nous souhaitons vous informer que les professionnels qui proposent leur aide aux usagers proposent également une aide à l'entourage.

Cela pourrait vous aider à ne prendre du recul et vous permettre de ne pas rester seule à gérer cette situation.

Nous n'avons pas connaissance de votre département de résidence mais vous pouvez contacter le lieu dans lequel vous aviez accompagné votre fils. Lorsque l'usager ne souhaite pas être aidé il est important de prendre soin de soi et d'être aidé soi-même.

S'il existe la possibilité de se faire interdire de jeu en ligne, c'est à votre fils d'en faire la demande et cela nécessite qu'il soit dans une démarche d'arrêt. Vous n'avez de votre côté pas la possibilité de « lui couper l'accès au jeu ou de l'arrêter de jouer ».

Nous vous joignons un lien ci-dessous qui vous apportera quelques pistes supplémentaires pour vous.

Si vous souhaitez évoquer cette situation sous forme d'échanges dans un premier temps, il est possible de nous joindre tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Le jeu et vos proches](#)